

*Long + 1 copie
compté 17.11.56*

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 10 Octobre 1956

Département de la
Charente- Maritime

O B J E T :

Impôts de la propriété

FRAPPIER

56126

Le dix Octobre 1956, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire, d'après convocation faites le 5 Octobre 1956

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Castelnaud, Gausset Barrot, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau, Barrière, Bourdeille, Grussenmeyer, Dufour, Counil E. Welle Fouché, MM. Narteau, Rochedereux, Papeau, Guichaoua

Représentés : MM. Reutin par M. Seugnet
Domecq par M. Brusset
Etcheber par M. Barrot
Chamboulan par M. Rochedereux

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Barrière ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

M. FRAPPIER a reçu sa feuille d'impôts concernant la propriété qu'il a vendue à la ville. Il demande que la ville preme à sa charge les 3/4 de la somme demandée, la ville ayant pris possession de la propriété le 1er Avril 1956

La Commission des Finances estime cette proposition équitable, la somme à payer étant de $\frac{16.190 \times 9}{12} = 12.143$ frs

12

Le Conseil approuve les conclusions de la Commission des Finances.

Approuvé à l'unanimité moins 1 voix contre.

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 9 Nov. 1956
Le Sous-Préfet : Illisible.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 14 Novembre 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

Pour extrait conforme
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



[Signature]

[Signature]